

POLITIQUE

B-020-P BOURSES

Date d'approbation : le 25 juin 2022

Résolution : 204-06

Page 1 de 1

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales désire appuyer ses élèves dans leur poursuite d'une éducation au secondaire ou au postsecondaire. Le Conseil s'engage donc à verser des bourses d'excellence à ses finissants, selon des critères de sélection préétablis.

2.0 PRINCIPES DIRECTEURS

- 2.1 Le Conseil entend appuyer le parcours secondaire et postsecondaire d'élèves méritants et remettre des bourses préapprouvées pour les finissants de 8^e et de 12^e année.
- 2.2 Tant à l'élémentaire qu'au secondaire, les bourses sont attribuées par un comité de sélection au sein de chaque école concernée. Il est entendu que selon la nature et les critères de chaque bourse, les élèves seront considérés de façon à refléter les principes directeurs de la politique *B024-P Équité et éducation inclusive*.

3.0 RÉFÉRENCES

Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, *Politique B024-P, Équité et éducation inclusive*

4.0 RESPONSABILITÉS

Il incombe à la direction de l'éducation d'établir une directive administrative visant la mise en œuvre de cette politique.